

La Lande de l'Oiselais
44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

☎ 02 40 85 90 06

☎ 02 40 85 90 33

contact@aber.fr

<http://www.aber.fr>

ref LA/E.2200.10

Line AMIOTTE

Décembre 2010

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
de l'ÉTUDE D'IMPACT
et de l'ÉTUDE DES DANGERS

S.T.V.O.

44 - SAINT MARS LA JAILLE

INTRODUCTION

La S.T.V.O. (Société de Transformation des Volailles de l'Ouest), filiale du Groupe GRELIER, est spécialisée dans la découpe et la transformation primaire de dindes, poulets et canards qui proviennent essentiellement des abattoirs GASTRONOME de LUCHE PRINGE (72), C.A.D.F. du FAOUËT (56), STAM de CHANTONNAY (85) et Ets THOMAS de SAINT MARTIN DES NOYERS (85).

L'activité de l'établissement S.T.V.O. est autorisée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par Arrêté préfectoral du 8 Février 2001.

L'établissement a également fait l'objet :

- d'un Arrêté préfectoral du 11 Mars 2004 relatif aux prescriptions relatives aux systèmes de refroidissement disposant de tours aéroréfrigérantes ;
- d'un Accusé de réception en date du 28 Septembre 2005 relatif à la Déclaration de trois tours aéroréfrigérantes ;
- d'un Arrêté complémentaire en date du 23 Janvier 2006 actualisant les modalités d'autosurveillance en matière de rejet aqueux de l'établissement.

La Société S.T.V.O. a déposé en Décembre 2009 un dossier de Déclaration complémentaire, comme prévu à l'Article R.512-33 du Code de l'Environnement, pour porter la capacité de production journalière du site à 45 tonnes de matières premières d'origine animale.

Une demande de permis de construire pour agrandir de 120 m² a été déposée le 26 Février 2010 et accordée par Arrêté du 20 Mai 2010. L'extension est aujourd'hui achevée.

Aujourd'hui, la Société S.T.V.O. souhaite augmenter significativement sa capacité de production pour atteindre à terme une production de 17.000 tonnes par an de produits finis, ce qui impliquera la transformation en pointe d'activité de 150 tonnes de matières premières d'origine animale par jour.

Cette hausse d'activité nécessitera le renforcement des capacités frigorifiques du site ; les installations de compression du site (air, HFC R507 et eau) seront soumises à Autorisation sous la rubrique n° 2920/2 « compression de fluides ni inflammables, ni toxiques ».

Les effluents industriels prétraités produits par l'établissement continueront à être traités dans la station de préépuration industrielle de la C.M.G.E. avant épuration complète dans la station d'épuration communale de SAINT MARS LA JAILLE.

En conséquence, la Société S.T.V.O. présente une nouvelle demande d'Autorisation d'exploiter correspondant aux volumes de production et modes d'organisation réactualisés et projetés.

Ce dossier comporte plusieurs pièces :

- une Présentation détaillée de l'usine, des activités qui y sont conduites, des modes de fonctionnement utilisés et du projet de développement de l'entreprise,
- une Etude d'Impact, mettant en évidence les effets sur l'environnement et sur la santé des activités de l'entreprise, et proposant des mesures destinées à en limiter les conséquences négatives,
- une Etude des Dangers qui décrit les risques potentiels engendrés par l'exploitation de l'usine, puis propose des mesures préventives,
- une Notice d'Hygiène et de Sécurité qui décrit les conditions de travail du personnel.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

L'établissement S.T.V.O. est implanté dans le Parc Industriel de l'Erdre, au Sud-Est du bourg de SAINT MARS LA JAILLE, sur un terrain de 15.152 m². La surface bâtie représente 6.000 m², dont 120 m² d'extension réalisée en 2010, les voiries et parking 7.700 m² et les espaces verts et réserve d'eau d'extinction d'incendie 1.550 m².

Les activités de l'établissement S.T.V.O. sont :

- la découpe, le désossage et le parage des carcasses (produits : escalopes, filets, cuisses sans os, abats pour animaux (croupions, ailerons)) ;
- le saumurage (ex : rôtis) ;
- la fabrication de viandes gros grains (3 mm) ;
- la fabrication de Viande Séparée Mécaniquement (V.S.M.).

Les produits sont ensuite congelés ou surgelés au sein de l'usine (trois lignes de surgélation ou congélation) avant expédition vers des sociétés commerciales françaises et européennes.

Avec le développement projeté de l'activité V.S.M., la production totale de l'établissement pourra atteindre 17.000 tonnes de produits finis par an, ce qui correspond à la transformation de 8.000 tonnes de volailles Prêt A Cuire (P.A.C.) et de 16.000 tonnes de carcasses de volailles pour la production de Viande Séparée Mécaniquement (V.S.M.) par an.

La production de l'établissement est répartie régulièrement sur 250 jours d'activité par an. L'établissement fonctionne du lundi au vendredi en 3 x 8 heures pour l'atelier de fabrication de V.S.M. et en 2 x 8 heures pour les autres ateliers.

En journée de pointe d'activité, la production pourra nécessiter la transformation de 40 tonnes de volailles P.A.C. et de 110 tonnes de carcasses de volailles par jour.

Un nettoyage complet des ateliers de l'usine a lieu chaque jour après les horaires de production.

L'usine pourrait employer à l'issue de son projet de développement une centaine de personnes.

Différents moyens de production sont ou seront mis en œuvre pour assurer les activités de l'ensemble de l'établissement :

- l'électricité est fournie par EDF et délivrée en basse tension par l'intermédiaire de deux transformateurs à bain d'huile, regroupés dans un local préfabriqué éloigné du bâtiment de production ;
- l'eau potable est exclusivement fournie par le réseau public ; le forage qui avait été mis en service au début des années 1980 n'est plus utilisé depuis 1993 ; ce forage sera rebouché au cours du premier semestre 2011 ;
- l'eau chaude est produite par un ballon fonctionnant au gaz naturel ;

Dans un souci d'économie d'énergie, le préchauffage de l'eau par un échangeur de chaleur installé sur les futurs équipements frigorifiques est à l'étude.

- le froid est produit par des centrales frigorifiques fonctionnant au HFC (hydrofluorocarbures) R507 associés à trois tours aéroréfrigérantes qui ne sont pas du type « circuit primaire fermé » ; un nouveau compresseur frigorifique de 130 kW fonctionnant au HFC R507 est prévu pour renforcer la capacité de production de froid du site ; l'ensemble des compresseurs froid est regroupé dans une salle des machines spécifique ;
- l'air comprimé est fabriqué sur place par deux compresseurs, d'une puissance absorbée totale de 10 kW ;
- l'eau pressurisée est générée par une unité fixe de 5 kW fonctionnant sous 25 bars ;
- la charge des batteries des engins de manutention est réalisée par neuf postes de charge d'une puissance maximale de courant continu utilisable de 18 kW, regroupés dans un local de charge spécifique.

2. ÉTUDE D'IMPACT

2.1. L'établissement dans sa zone d'implantation

2.1.1. Impact physique de l'établissement

Les bâtiments de l'usine sont à caractère visiblement industriel.

Ils sont de couleur grise rehaussée d'un liseré rouge et sont surmontés d'une toiture en bac acier gris.

Les couleurs claires utilisées limitent l'aspect massif du bâtiment.

L'usine s'insère dans le contexte local grâce à une faible hauteur de bâtiments (hauteur maximale de 14 mètres), l'existence de quelques zones d'espaces verts.

Notons par ailleurs que l'ensemble des terrains situés à proximité est occupé par des établissements industriels ou artisanaux.

2.1.2. Conditions de remise en état du site

En cas de cessation d'activité, l'établissement prendra toutes les mesures nécessaires à la remise en état du site (nettoyage des bâtiments et ouvrages de prétraitement, évacuation des produits périssables, déchets, consommables et produits de nettoyage ou de maintenance, vidange des fluides frigorigènes, ...).

Les bâtiments pourront être réutilisés par une entreprise agroalimentaire ou une plate-forme logistique pour des services alimentaires.

2.2. Impact sur la qualité des eaux et des sols

◆ **Les eaux usées industrielles** de l'usine S.T.V.O. continueront à être :

- 1) tamisées sur site ;
- 2) préépurées dans la station de prééparation de la C.M.G.E. (station qui traite également les eaux usées prétraitées des établissements AUBRET et LES VOLAILLES DE SAINT MARS) ;
- 3) épurées dans la station d'épuration communale de SAINT MARS LA JAILLE avant rejet dans l'ERDRE.

Les eaux issues des sanitaires (= eaux vannes) rejoignent sans traitement préalable la station de prééparation de la C.M.G.E., puis la station d'épuration communale de SAINT MARS LA JAILLE.

Cette épuration poussée, notamment en terme de traitement des matières oxydables, de l'azote, du phosphore permet de limiter l'impact des rejets d'eaux épurées sur la qualité des eaux de l'ERDRE et de préserver les usages du cours d'eau (vie hydrobiologique et piscicole, réserve d'eau de secours pour alimenter une usine de potabilisation de l'agglomération nantaise).

Les boues d'épuration générées par la station de prééparation de la C.M.G.E. et la station d'épuration communale de SAINT MARS LA JAILLE continueront à être valorisées en agriculture sur les 293 hectares épandables du plan d'épandage de la C.M.G.E.. Cette surface est suffisante pour valoriser dans de bonnes conditions agronomiques l'ensemble des boues produites. Les deux silos de 1.700 m³ existants permettent de faire face aux périodes où l'épandage est impossible.

Les produits d'entretien et de maintenance de la S.T.V.O. sont sur rétention pour éviter les déversements accidentels dans le réseau eaux usées.

◆ **Les eaux pluviales** des toitures et surfaces imperméabilisées du site sont collectées par un réseau spécifique équipé à terme d'un séparateur à hydrocarbures.

Ce réseau aboutit au fossé pluvial de la Rue des Riantières. Les eaux pluviales rejoignent ensuite le CROISSEL au niveau du plan d'eau de SAINT MARS LA JAILLE qui régule ainsi les rejets dans le cours d'eau.

Une vanne de confinement est présente en sortie du réseau pluvial de S.T.V.O. pour suspendre tout rejet au milieu en cas de déversement accidentel de matières polluantes et diriger les eaux souillées vers le bassin d'avarie de 720 m³ mis à disposition par l'établissement voisin LES VOLAILLES DE SAINT MARS où elles pourront être contenues.

2.3. Impact sur la qualité de l'air et effets sur le climat

La seule installation de combustion du site est un ballon d'eau chaude avec un brûleur de faible puissance, fonctionnant au gaz naturel.

Les rejets de gaz de combustion à l'atmosphère sont donc très limités, d'autant que la combustion du gaz naturel ne génère que très peu de gaz et combustion et quasiment pas de particules.

Le remplacement en 2003, 2006 et 2009 de l'ensemble des installations frigorifiques fonctionnant au HCFC (R22) par des installations au HFC R507 (forane), fluide moins nocif pour la couche d'ozone et contribuant moins à l'effet de serre, et les contrôles périodiques d'étanchéité des récipients contenant les HFC, permet d'éviter les impacts négatifs sur le climat.

2.4. Gênes pour le voisinage

2.4.1. Bruit

L'établissement S.T.V.O. se situe dans le Parc Industriel de l'Erdre, à proximité d'autres industriels potentiellement bruyants et notamment à côté :

- de l'Abattoir LES VOLAILLES DE SAINT MARS, qui possède notamment un groupe froid dont le bruit est perceptible sur le site de S.T.V.O. ;
- d'ateliers de travail des métaux avec des activités bruyantes (travail des métaux, mais également manutention d'objets métalliques, ...).

Les niveaux sonores hors activité de l'établissement S.T.V.O. ne sont donc pas négligeables tant par les activités pratiquées par les entreprises voisines que par la circulation d'engins de manutention et véhicules associés au fonctionnement de ces entreprises.

Aucune habitation ou autre zone à émergence réglementée n'est présente à proximité de S.T.V.O..

Les émissions sonores de l'usine S.T.V.O. restent liées au fonctionnement d'équipements fixes (salle des machines frigorifiques, compresseurs d'air, ...) ainsi qu'à la circulation de véhicules et au chargement / déchargement des camions de livraison / expédition.

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée en Juin 2010 en deux points situés en limite de propriété de S.T.V.O..

Les niveaux de bruit mesurés autour du site montrent que la Société S.T.V.O. respectent les niveaux sonores réglementaires imposés en limite de propriété par l'arrêté ministériel du 23 Janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. En outre, aucune tonalité marquée n'a été mise en évidence.

La gêne sonore occasionnée par l'établissement S.T.V.O. est donc très limitée.

2.4.2. Circulation

La Zone Industrielle où est implanté l'établissement S.T.V.O. est adaptée à la circulation des poids lourds qui rejoignent cette usine.

Le trafic journalier lié à l'établissement concerne une soixantaine de voitures circulant entre 6h30 - 8h00 et 17h00 - 18h00, voire 24h00 et une douzaine de camions dont la moitié arrive entre 6h00 et 8h00 pour livrer les matières premières.

Les accès au site S.T.V.O. sont variables en fonction du type de véhicules : des entrées sont spécifiquement réservées aux camions d'approvisionnement ou d'expédition ; deux autres entrées desservent exclusivement les parkings du personnel.

Le nombre de place de stationnement est suffisant : aucun véhicule n'est stationné en dehors du site de S.T.V.O..

2.4.3. Vibrations émises par l'établissement

L'établissement S.T.V.O. ne génère pas de vibrations susceptibles d'importuner le voisinage.

2.4.4. Gestion des déchets et sous-produits

Les déchets et sous-produits de l'usine sont issus de la découpe de volailles, du conditionnement des produits, du prétraitement des eaux usées industrielles et de l'épuration des eaux usées.

Les cartons sont triés et compactés avant d'être repris par une société spécialisée en vue de leur recyclage en papeteries.

Les plastiques et les déchets non réutilisables (D.I.B.) sont stockés dans une benne étanche de 20 m³ et repris par la Société SIFDDA, chargée de leur transport jusqu'à un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2.

Les déchets de raclage des sols et de siphons de sols, les saisies et les refus de tamisage sont stockés en bacs étanches dans un caisson réfrigéré spécifique du local déchets puis sont repris par un prestataire spécialisé pour être incinérés.

Les boues d'épuration de la C.M.G.E. continueront, quant à elles, à être valorisées en tant que fertilisant organique dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire.

2.4.5. Odeurs

Les installations de production engendrent peu d'émissions d'odeurs car les locaux sont nettoyés partiellement plusieurs fois par jour et de façon complète après chaque journée de travail.

Les déchets organiques susceptibles d'être à l'origine de fermentations malodorantes sont stockés dans un caisson réfrigéré dans le local déchets et repris deux fois par semaine par une entreprise agréée.

Les ouvrages de prétraitement de S.T.V.O., situés à l'écart de toute habitation, n'induisent pas de stagnation des eaux usées industrielles qui y transitent et l'aire de prétraitement est régulièrement nettoyée.

Les déchets des prétraitements (refus de tamisage), recueillis dans des bacs fermés étanches, sont stockés dans le caisson réfrigéré du local déchets.

2.4.6. Emissions lumineuses

L'établissement S.T.V.O. ne génère pas d'émissions lumineuses susceptibles de causer des nuisances pour le voisinage.

2.5. Incidences sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels, les zones NATURA 2000 et les équilibres biologiques

Les incidences sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques sont très limitées, grâce à l'ensemble des mesures prises par la S.T.V.O. :

- L'établissement ne se situant dans aucune zone naturelle protégée ou zone humide, son activité n'engendre aucune destruction directe d'espèces ou d'habitats remarquables.
- Le volume d'eaux épurées rejeté par la S.T.V.O. via la station d'épuration de SAINT MARS LA JAILLE, qui traite les eaux usées préépurées de la C.M.G.E. (au maximum de l'ordre de 1,3 l/s) et le volume d'eaux pluviales collecté sur le site de S.T.V.O., dont les rejets sont régulés par le plan d'eau de SAINT MARS LA JAILLE, ne sont pas susceptibles de perturber la circulation hydraulique dans la vallée de l'ERDRE.
- Les flux en matières oxydables, azotées et phosphorées rejetés par la station d'épuration de la SAINT MARS JAILLE ont un impact limité sur la qualité de l'eau de l'ERDRE grâce aux bons rendements épuratoires de la station.
- Les épandages de boues de la C.M.G.E. sont exclusivement réalisés sur des parcelles agricoles cultivées et donc déjà anthropisés.
- Pour éviter les risques d'incidence sur la nappe d'eau souterraine, le forage sera rebouché conformément à la réglementation en vigueur.
- L'activité de S.T.V.O. n'entraîne pas d'introduction dans le milieu d'espèces végétales ou animales susceptibles d'envahir le milieu naturel.
- Les émissions atmosphériques, sonores et olfactives, les vibrations et les émissions lumineuses de S.T.V.O. n'ont pas d'impact significatif sur les espèces et l'habitat des zones environnantes.

2.6. Incidences sur la protection des biens matériels et du patrimoine culturel

L'établissement S.T.V.O. ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monuments historiques. Il n'a pas d'impact (visuel, rejet atmosphérique...) sur l'un de ces monuments.

L'activité de S.T.V.O. contribue au dynamisme de la région et indirectement à la valorisation des biens matériels et du patrimoine culturel du secteur.

2.7. Incidences sur l'agriculture

Au niveau de la station de préépuración de la C.M.G.E., les stockages des boues d'épuration en période défavorable à l'épandage, l'analyse préalable des boues réalisée avant chaque campagne d'épandage pour s'assurer de leur conformité à la réglementation, le respect des bonnes pratiques agricoles, la remise à l'herbe des animaux de l'exploitant au minimum six semaines après l'épandage de boues, le respect des périodes d'interdiction d'épandage, l'épandage à dose adaptée aux besoins des plantes et l'absence d'épandage sur les parcelles humides, contribuent à limiter les risques d'impact sur l'agriculture.

2.8. Incidences sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publiques

Au regard des activités de la Société S.T.V.O., l'impact sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité des populations environnantes est négligeable. En effet, les produits fabriqués n'induisent aucun risque particulier tant par les matières premières que par les procédés mis en œuvre et à aucun stade de la fabrication, il n'est fait appel à des procédés dangereux ou substances toxiques.

Les rejets à l'atmosphère sont essentiellement les gaz de combustion issus du brûleur du ballon d'eau chaude fonctionnant au gaz naturel. Ils contiennent une très faible teneur en oxydes de soufre, composés organiques volatils, monoxyde de carbone, cendres, poussières et oxydes d'azote.

En ce qui concerne le risque de légionellose, la Société S.T.V.O. a mis en place des mesures préventives en matière de maintenance de ses tours aéroréfrigérantes et a fait réaliser, par une société spécialisée, une analyse des risques Légionelles qui a débouché sur un plan d'actions pour limiter les risques de prolifération de Légionelles. Un contrôle périodique réglementaire des tours est programmé en Janvier 2011 par la Société ELORA.

Les recherches de Légionelles réalisées tous les deux ou trois mois permettent de s'assurer de l'absence de prolifération de Légionelles dans les trois tours aéroréfrigérantes du site.

Les rejets aqueux concernent principalement les eaux de nettoyage des locaux, matériels et ateliers de production. Vu la nature des matières premières transformées par l'établissement, la présence de germes potentiellement pathogènes n'est pas exclue mais leurs concentrations sont nettement inférieures aux teneurs en coliformes fécaux et streptocoques retrouvées habituellement dans les eaux usées domestiques.

En outre, le traitement biologique réalisé par la station de préépuración de la C.M.G.E. puis par la station d'épuration de SAINT MARS LA JAILLE permet d'abattre très significativement les teneurs en indicateurs de contamination fécale.

La gestion rigoureuse des déchets et sous-produits assure la prévention du développement bactériologique et évite la dissémination de déchets ou sous-produits dans le voisinage.

3. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

L'analyse de l'accidentologie et de l'environnement du site a permis d'identifier un certain nombre de risques pour l'établissement S.T.V.O., risques liés aux installations techniques ou aux stockages présents sur le site ou à des sources de risques d'origine externe à l'établissement.

La carte de la page suivante localise les principales zones à risques (incendie, explosion, toxicité) de l'établissement S.T.V.O..

L'établissement S.T.V.O. a pris tout un ensemble de mesures pour limiter au maximum ces risques.

3.1. Risques d'incendie

Les risques d'incendie sont essentiellement liés au fonctionnement des installations techniques alimentées en électricité ou en gaz naturel, et aux stockages d'emballages cartons et plastiques et palettes en bois situés dans l'entrepôt de stockage de consommables.

Les caractéristiques architecturales (avec notamment des murs coupe-feu autour des locaux techniques sensibles et entre l'entrepôt de stockage d'emballages et le reste de l'usine), l'isolement et les contrôles des installations électriques, les alarmes déclenchées en cas de défaut au niveau de certains équipement, la formation du personnel en matière de lutte contre l'incendie et d'évacuation des locaux sont autant de paramètres prévenant le déclenchement et l'extension de sinistres.

L'entreprise est de plus dotée :

- de nombreuses issues de secours ;
- de moyens d'extinction (extincteurs + RIA + jets de lavage à l'intérieur de l'usine) conformes à la réglementation ;
- de détecteurs incendie (quatre détecteurs répartis dans les zones de stockage à risques) ;
- de boîtiers de déclenchement d'alarme ;
- d'une voirie autour de l'usine adaptée aux poids lourds et qui permet donc l'accès des véhicules de secours.

On retrouve également dans la zone :

- trois bornes incendie à proximité du site d'implantation de S.T.V.O. ;
- une réserve incendie de 350 m³ située sur le site de S.T.V.O. et destinée à fournir l'eau d'extinction nécessaire en cas de sinistre.

Le déclenchement d'un incendie sur le site de S.T.V.O. peut avoir trois conséquences :

- **un flux thermique** susceptible d'occasionner des dommages sur les structures ou personnes proches.

Vu l'ensemble des mesures de prévention et de protection en vigueur dans l'établissement S.T.V.O., la probabilité d'occurrence d'un incendie est faible même s'il est envisageable sur le site. Une simulation a été réalisée pour étudier les flux thermiques prévisibles en cas d'incendie dans la zone de stockage d'emballages et de palette en bois.

La méthodologie suivie, détaillée dans le rapport « Méthodes pour l'évaluation et la prévention des risques accidentels - Feux de nappe » DRA-006 de l'INERIS publié en Octobre 2002 donne les résultats suivants : en cas de combustion des stockages d'emballages (cartons, plastiques, palettes en bois), les zones de flux thermique correspondant aux SEI (Seuils d'Effets Irréversibles), SEL (Seuil d'effets Létaux) et SELS (Seuils d'Effets Létaux Significatifs) pourraient sortir des limites Sud-Est du site S.T.V.O. et nécessitent de prévoir l'évacuation préventive du personnel de l'entreprise voisine METAL 44 pour éviter toute conséquence critique.

- **l'émission de fumées, vapeurs et gaz éventuellement toxiques et/ou corrosifs.**

La combustion des panneaux sandwichs à âme en polyuréthane des matières plastiques, des fluides des réfrigérants HFC peut engendrer le dégagement d'une fumée dense et toxique contenant notamment de l'acide cyanhydrique, de l'acide fluorhydrique ou chlorhydrique.

Les secours devront donc être équipés pour ne pas risquer d'intoxication.

- **la pollution du milieu par les eaux d'extinction éventuellement souillées.**

L'établissement S.T.V.O. bénéficie du bassin de confinement de 720 m³ mis à disposition par la Société LES VOLAILLES DE SAINT MARS pour retenir d'éventuelles eaux d'extinction d'incendie qui s'écouleraient dans le réseau pluvial du site.

Il suffit pour cela que S.T.V.O. manœuvre une vanne pour diriger les eaux habituellement déversées dans le fossé dans la Rue des Riantières vers ce bassin de confinement.

3.2. Risques d'explosion

Une explosion peut provoquer des effets directs (atteinte aux structures et aux personnes par la déflagration et la projection de matériaux) et des effets indirects (déclenchement d'un incendie).

Les locaux ou zones concentrant l'essentiel des équipements à risque d'explosion (ballon hydrogaz, local de recharge des batteries, bouteilles de propane, compresseurs frigorifiques, compresseurs d'air) sont isolés, utilisés uniquement pour leur destination spécifique.

La localisation en extérieur du stock de bouteilles de propane et du ballon hydrogaz et la ventilation (extraction forcée d'air + grille d'aération) du local de charge de batteries évitent les risques de formation d'atmosphère explosive.

Même si l'établissement n'est pas soumis à Déclaration au titre de ces postes de charge de batteries, le local de charge a été conçu conformément aux prescriptions de l'Arrêté type du 29 Mai 2000 pour limiter les risques d'accumulation d'hydrogène liés aux opérations de charge de batteries.

Les installations de compression sont dotées de toutes les sécurités réglementaires (soupapes, vannes, fusibles, pressostats, ...) pour éviter les montées en pression potentiellement dangereuses.

L'ensemble des installations techniques du site sont en outre contrôlées et entretenues régulièrement, conformément à la réglementation.

Même si les conséquences d'une explosion peuvent être critiques, toutes les mesures de prévention prises par S.T.V.O. rendent improbable l'occurrence d'une explosion sur site. Le risque est donc limité.

3.3. Risques de toxicité

Les risques de toxicité sont liés à l'utilisation de produits d'entretien et de nettoyage dans l'établissement S.T.V.O.. Les produits utilisés dans l'usine de production sont tous agréés par le Ministère de l'Agriculture pour un usage en Industries agro-alimentaires et utilisés en faibles quantités pour chacun d'entre eux.

Ces produits sont stockés sur rétention, de façon à prévenir tous risques de déversement accidentel dans le réseau (eaux usées ou eaux pluviales) en cas de fuite, dans un local spécifique muni de ventelles d'aération.

Si la fuite d'un produit reste possible, toutes les mesures de prévention et protection en place conduisent à prévoir des conséquences mineures pour l'environnement.

3.4. Risques externes à l'établissement

Le risque routier (collision d'un véhicule suite à un accident) et le risque de chute d'avions sont faibles vu l'éloignement des bâtiments de S.T.V.O. par rapport aux routes voisines et à l'Aérodrome le plus proche situé à plus de 20 kilomètres à vol d'oiseaux.

Les risques liés aux établissements industriels voisins (risques incendie, explosion, toxicité) existent même si aucun bâtiment tiers n'est accolé à S.T.V.O..

Aucun établissement SEVESO n'est présent à proximité.

Le risque d'intrusion dans le site de S.T.V.O. est limité par la présence d'une clôture grillagée sur la périphérie du site et par la mise en place d'une astreinte le week-end.

Quant aux risques naturels, l'établissement S.T.V.O. n'est pas situé en zone inondable ou en zone à risque sismique significatif.

Même si les orages ne sont pas particulièrement nombreux sur la commune, la protection contre la foudre est assurée par la mise à la terre de l'ensemble des équipements électriques et des éléments métalliques intérieurs (charpentes, ...) et extérieurs (ballon hydrogaz).

4. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL

Les ateliers de travail sont conçus pour assurer des conditions de travail réglementaires au personnel de l'usine. Des visites de contrôle sont effectuées régulièrement par l'Inspection du Travail et la Caisse d'Assurance Maladie.

Le personnel est formé à l'utilisation des machines à risques, ainsi qu'au respect de règles d'hygiène strictes.

Du personnel technique est présent en permanence pendant les horaires de travail. Il est habilité à la surveillance et réparation de l'ensemble des installations électriques et mécaniques de l'usine, et est capable d'intervenir dans les plus brefs délais pour pallier aux effets des incidents potentiels.

De nombreux robinets d'eau, présents dans l'ensemble de l'usine, et du matériel de premiers secours sont disponibles sur le site.

Il existe aussi dans le personnel de l'usine des équipes de personnes spécialement formées pour intervenir en cas d'incident et pour faciliter les opérations de lutte et de secours.

Le respect de la réglementation applicable aux équipements et produits présentant un risque pour le personnel, l'entretien et le nettoyage des locaux et matériels, la séparation entre les zones de circulation des poids lourds et les zones de circulation des véhicules du personnel, ainsi que l'ensemble des mesures de protection et prévention en place garantissent aux salariés des conditions de travail sécurisées et sanitaires satisfaisantes.

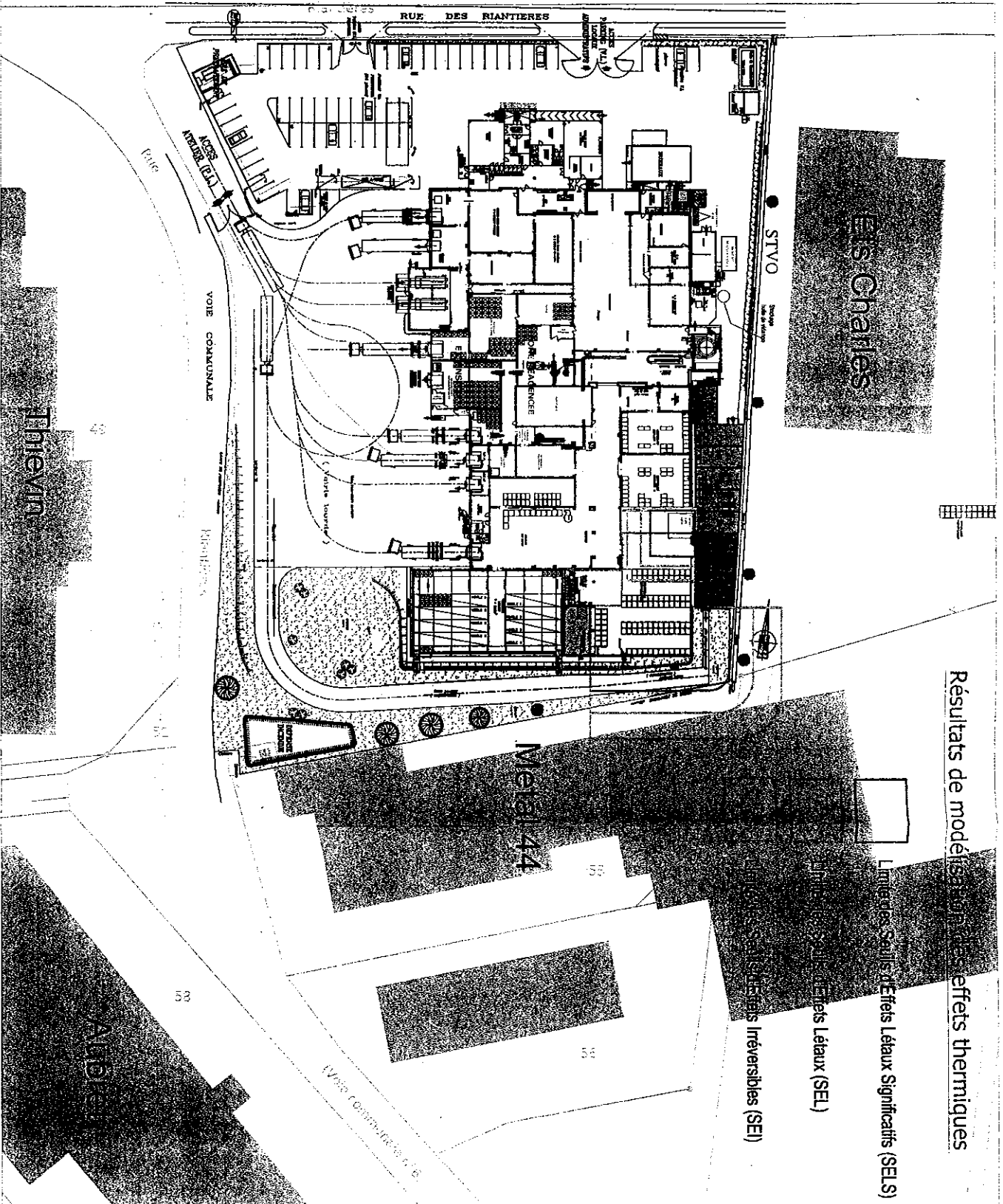
L'établissement dispose en outre d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui est compétent pour juger et décider des aménagements ou prescriptions à mettre en œuvre dans le but d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'établissement.

Résultats de modélisation des effets thermiques

Langueurs Seuls d'Effets Léaux Significatifs (SELS)







Langueurs Seuls d'Effets Léaux (SEL)

Langueurs Seuls d'Effets Inversibles (SEI)



CARTOGRAPHIE DES RISQUES INCENDIE
ZONAGE DES FLUX THERMIQUES

Echelle : 1 / 800

-  Risque incendie
-  Risque incendie - explosion
-  Risque d'explosion de gaz
-  Risque d'explosion par surpression
-  Risque toxique
-  Incidence du parcours